

Qui fait quoi : Le dispositif national d'encadrement éthique et de protection des animaux utilisés à des fins scientifiques en France

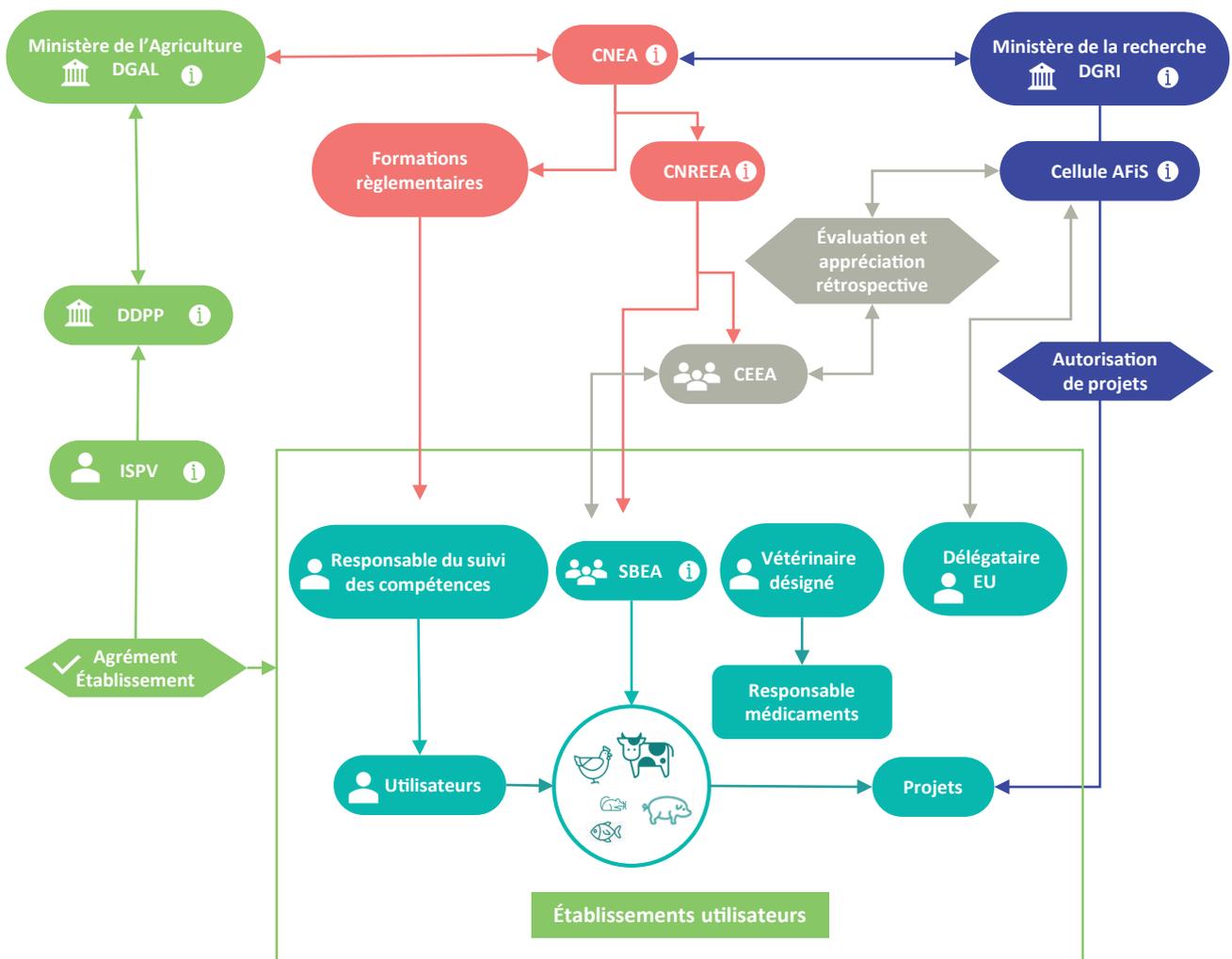


Schéma adapté du site du réseau des CEEA et des SBEA : <https://www.sbea-c2ea.fr/>

AFIS : Animaux utilisés à des fins scientifiques

CEEA : Comité d'éthique en expérimentation animale

CNEA : Commission nationale de protection des animaux utilisés à des fins scientifiques dite CNEA en raison de l'ancien nom (commission nationale de l'expérimentation animale)

CNREEA : Comité national de réflexion éthique en expérimentation animale

DDPP : Direction départementale de la protection des populations

DGAL : Direction générale de l'alimentation

DGRI : Direction générale de la recherche et de l'innovation.

ISPV : Inspecteurs de la santé publique vétérinaire

SBEA : Structure chargée du Bien-Être Animal